

Réunion du Conseil Municipal

Du 16 avril 2019 à 21 heures

L'an deux mille dix-neuf et le seize avril à 21 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 10 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Comptes de gestion 2018 : examen et vote
- Comptes administratifs 2018 : examen et vote
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018
- Vote des subventions - exercice 2019
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2019
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2019
- Budgets primitifs 2019 : examen et vote
- Admission en non-valeur de créances
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 28 février 2019.

➤ Comptes de gestion 2018 : examen et vote

Avant l'examen des comptes administratifs, le conseil procède à l'examen des comptes de gestion 2018 du Comptable public.

Le maire demande au conseil :

- *d'approuver les comptes de gestion.*

Le conseil municipal procède au vote des comptes de gestion

Résultat du vote (7 votants) :

- *Compte de gestion du budget principal : 7 voix pour*
- *Compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement : 7 voix pour*

➤ **Comptes administratifs 2018 : examen et vote**

• Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	37 513.00	34 783.05
	Section d'investissement	23 878.44	55 512.94
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	7 578.76
	Report en section d'investissement	28 250.60	0.00
TOTAL		89 642.04	97 874.75

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser	0.00	0.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	37 513.00	42 361.81
	Section d'investissement	52 129.04	55 512.94
	TOTAL cumulé	89 642.04	97 874.75

• Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	156 412.22	291 858.95
	Section d'investissement	194 405.20	140 489.73
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	18 831.09
	Report en section d'investissement	35 275.53	0.00
TOTAL		386 292.95	451 179.77

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	45 130.00	10 980.00
	Total des restes à réaliser	45 130.00	10 980.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	156 412.22	310 690.04
	Section d'investissement	274 810.73	151 469.73
	TOTAL cumulé	431 222.95	462 159.77

Le maire quitte la salle et M. André FARGES, 1^{er} Adjoint prend la présidence et demande au conseil :

- *d'approuver les comptes administratifs.*

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement,

Résultat du vote (6 votants) : 6 voix pour

*Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget principal,
Résultat du vote (6 votants) : 6 voix pour*

Monsieur Pierre CHASSANG reprend place en salle des séances.

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018**

Le conseil municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2018 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 4 848.81 € d'excédent

- La section d'investissement n'ayant pas de besoin de financement affectation à l'excédent reporté article 002.

Budget général : 154 277.82 € d'excédent

- Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 123 341.00 € (compte 1068)
- Affectation du solde soit 30 936.82 € à l'excédent reporté article 002.

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des subventions - exercice 2019**

Le maire invite le conseil municipal à voter les subventions inscrites au budget primitif de 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes :

- *Comité des fêtes de Fridefont : 400.00 €*
- *Association des amis de la lecture à Aurillac : 20.00 €*
- *CIE Sapeurs-Pompiers de Chaudes-Aigues : 100.00 €*
- *Club des Aînés Ruraux de Fridefont : 1 000.00 €*
- *Anciens Combattants de Fridefont-Maurines-Saint-Martial : 200.00 €*
- *ADMR de Chaudes-Aigues: 120.00 €*
- *Comité Étape Sanfloraine : 150.00 €*
- *Association Animations Entre Bès et Truyère : 160.00 €*
- *ACCA de Fridefont : 400.00 €*
- *Association des Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 40.00 €*
- *Association Les Amis de l'Église de Fridefont : 400.00 €*
- *Musée de la Résistance d'Anterrieux : 100.00 €*
- *Comice Agricole Cantonal : 50.00 €*
- *GVA Caldaguès - Aubrac : 50.00 €*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2019**

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe les taux 2019 des contributions directes comme indiqué dans le tableau ci- dessous :

	Bases notifiées	Taux en %	Produit en Euros
Taxe d'habitation	105 900	2.47	2 616
Taxe foncière (bâti)	306 800	7.58	23 255
Taxe foncière (non bâti)	5 500	54.89	3 019
TOTAL			28 890

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2019**

Le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2019 est le même que pour 2018 à savoir 120.97 €

Il demande au conseil de délibérer pour fixer le montant de cette indemnité.

Le conseil municipal décide d'allouer à M. Camille Makaya Mbodo curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 120,97 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2019.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2019**

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget eau et Assainissement

Section de fonctionnement 42 553.00 €

Section d'investissement 29 794.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement 288 490.00 €

Section d'investissement 312 014.00 €

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs

Résultat du vote (7 votants) :

- Budget principal : 7 voix pour

- Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 7 voix pour

➤ **Admission en non-valeur de créances**

Le maire expose au conseil que les états de restes du service eau et assainissement font apparaître une recette irrécouvrable du fait que la personne concernée utilisait une fausse identité et reste introuvable, recette dont le receveur municipal demande l'admission en non-valeur.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 380.08 € sur le budget eau et assainissement - Titre n° 69/2016.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Il est décidé de commander une plaque à poser sur le monument aux morts pour le cessez le feu en Algérie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,

Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT